

**DEPARTEMENT DE LA MARNE**

**Arrondissement de Reims**

**Canton de BOURGOGNE**

**Commune de LOIVRE**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2020**

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Claudine ROUSSEAU, Maire.

**Secrétaire de séance** : Madame Vinciane TOUSSAINT

**Présents** : MM. ROUSSEAU Claudine Maire – BUFFET Danièle – Adjointe - (pouvoir de VIE François-Michel) – HARBULOT Alain (Adjoint) – TOUSSAINT Vinciane - Adjointe – DUBOIS Laurent – Adjoint – RICHARD Jacques – KUENTZ Maria (Pouvoir de RANDONNEIX Régis) – MORA Muriel – VERCAEMPT Valérie.

**Absents excusés** : BOYER Karine – CHOBRIAT Jérémy – RANDONNEIX Régis – VIE François-Michel – VIET Stéphane.

Avant de commencer la séance, le Maire demande l'autorisation à l'assemblée qui l'accepte, l'ajout à l'ordre du jour le vote des taxes locales 2020, l'autorisation de signature pour l'achat de la cellule commerciale et la signature du contrat d'engagement de l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage qui suivra le projet du commerce de proximité.

---

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – Budget principal**

Le Maire présente à l'assemblée les résultats de l'exercice 2019

**Section d'investissement**

- Dépenses = 166 819.71 €

- Recettes = 174 170.88 €

**Section de fonctionnement**

- Dépenses = 665 505.03 €

- Recettes = 835 382.29 €

Résultat 2019 - Section d'investissement = Excédent 7351.17 €

Résultat 2019 - Section de fonctionnement = Excédent 169 877.26 €

Le compte administratif est voté à l'unanimité (le Maire ne participant pas au vote). Le Maire remercie l'Assemblée.

## **COMPTE DE GESTION 2019**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les résultats du compte de gestion 2019 en adéquation avec ceux du compte administratif 2019.

## **AFFECTATION DU RESULTAT 2019**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, vote l'affectation suivante :

### **Fonctionnement :**

Résultat de l'exercice <b>2018</b> =	723 897.62 €
Résultat de l'exercice <b>2019</b> =	169 877.26 €
Résultat de clôture =	+ <b>893 774.88 €</b>

### **Investissement :**

Résultat de l'exercice <b>2018</b> =	12 913.67 €
Résultat de l'exercice <b>2019</b> =	7 351.17 €
Résultat de clôture =	+ <b>20 264.84 €</b> (001 – IR)

### **Restes à réaliser :**

Dépenses =	- 239 017 €
Recettes =	+ 262 075 €

Besoin de financement = Néant

Ligne 001 – Investissement recettes = 20 264.84 € (solde d'exécution de la section d'investissement)

Ligne 002 – Fonctionnement recettes = 893 774.88 € (résultat d'exploitation reporté)

Ligne 1068 = excédent de fonctionnement capitalisé = Néant

## **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2020 qui se présente comme suit :

**Section d'investissement :**

- Dépenses = Reports 239 017 €  
Propositions = 554 229 €
  
- Recettes = Reports 262 075 €  
Propositions = 531 171 €

**Section de fonctionnement :**

- Dépenses = 1 672 466 €
- Recettes = 1 672 466 €

L'assemblée, considérant que la Commune ne doit pas utiliser l'intégralité de sa trésorerie pour financer les projets en cours, à l'unanimité, autorise son Maire à contacter les organismes prêteurs afin de chercher les meilleurs financements.

**VOTE DU BUDGET ANNEXE « Immeubles Commerciaux »**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le budget annexe « Immeubles commerciaux » 2020 qui se présente comme suit :

**Section d'investissement :**

- Dépenses = 449 800 €
- Recettes = 449 800 €

**Section de fonctionnement :**

- Dépenses = 36 000 €
- Recettes = 36 000 €

**VOTE DES TAXES LOCALES 2020**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal vote le taux des taxes locales pour l'année 2020 :

- taxe d'habitation : 17.99 %
- Taxe foncière (bâti) : 25.53 %
- Taxe foncière (non bâti) : 14.22 %

## **CONTRAT D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE – Commerce de proximité**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à engager un AMO pour suivre le projet du Commerce de proximité et par conséquent l'autorise à signer tout contrat relatif à cette mission.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Madame le Maire met à disposition des élus des invitations pour la soirée Jazz du 14 mars prochain.

Vinciane TOUSSAINT signale qu'une voiture (avec roue manquante) est stationnée depuis plusieurs semaines dans son quartier

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 00.